



Données cadastrales

Zonage administratif

Une petite région peuplée et administrativement bien structurée

Située au nord-est de la France, l'Alsace est une région frontalière. Bien que contrainte entre les Vosges à l'ouest et le Rhin à l'est, elle a su se développer démographiquement et économiquement en profitant d'une situation géographique propice.

À l'ouest, l'Alsace est voisine de 3 départements de Lorraine (Moselle, Meurthe et Moselle, Vosges) et au sud-ouest de deux départements de Franche-Comté (Haute-Saône et Territoire de Belfort). L'Alsace s'inscrit en outre dans l'espace trinational du Rhin supérieur. Au nord, elle est frontalière du Land de la Rhénanie-Palatinat ; outre-Rhin, s'étire une partie du Land allemand du Bade-Wurtemberg, dont la symétrie géographique avec l'Alsace est frappante (plaine avec culture, piémont viticole, Forêt-Noire avec élevage). Au sud-est se trouvent les cantons suisses du Jura, de Bâle-ville, Bâle-campagne et Soleure.

Fortes densités et émiettement

D'une superficie de 8 280 km² la région Alsace, regroupe seulement deux départements, le Haut-Rhin au sud et le Bas-Rhin au nord. Petite région par sa

taille (1,5 % du territoire métropolitain), elle concentre 1 846 000 habitants en 2010 (3 % de la population française) soit 222 habitants au km² (115 au niveau national). Cette densité peut expliquer un maillage administratif dense. Ainsi l'Alsace compte 13 arrondissements, 75 cantons et 904 communes dont la surface moyenne est de 9,2 km² contre 15 km² pour la moyenne nationale. Trois grands pôles urbains, Strasbourg (276 401 habitants), Colmar (69 187 habitants) et Mulhouse (111 273 habitants) concentrent un quart de la population ; viennent ensuite 164 communes de plus de 2 000 habitants. Le Bas-Rhin à la superficie plus grande est aussi plus peuplé que le Haut-Rhin. Strasbourg, ville siège du Parlement européen, enregistre un développement de sa population et le Bas-Rhin compte aussi plus de communes de plus de 2 000 habitants. Face à une forte densité de population et l'émiettement

communal, la coopération intercommunale s'est fortement développée : les 67 établissements publics de coopération intercommunale couvrent 99 % de la population.

Une situation géographique favorable

La situation géographique de l'Alsace a été un élément structurant de son territoire. Son espace naturel a été propice aux développements de modèles agricoles variés et complémentaires (céréales, viticulture, élevage, agroforesterie). Son espace géopolitique, voisin de régions européennes riches économiquement (Bade-Wurtemberg, Suisse), lui a permis d'être un lieu de passage des flux entre le sud et le nord de l'Europe avec le Rhin comme voie naturelle de communication. Grâce à cette situation, l'Alsace a su se développer démographiquement et économiquement.

L'intercommunalité : réponse à l'émiettement communal

Département	Nombre de communes	Nombre de communes de 2 000 habitants et plus	Nombre d'arrondissements	Nombre de cantons	Intercommunalités	Pourcentage de communes regroupées en intercommunalité (en %)
Bas-Rhin	527	94	7	44	40	95
Haut-Rhin	377	66	6	31	27	88
Alsace	904	160	13	75	67	92

Sources : Insee, Direction générale des collectivités locales

Définitions et concepts spécifiques :

Établissements publics de coopération intercommunale : regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales (source INSEE).

Espace Trinational : la Région Métropolitaine Trinationale est une coopération entre les différents acteurs du territoire du Rhin Supérieur pour son développement et de sa promotion au niveau européen (source Région Métropolitaine Trinationale).

Mots clefs : densité de population, département, maillage administratif, situation géographique



Données cadastrales

Zonage administratif

Un maillage administratif dense

